



Formation accessible aux personnes
en situation de handicap



4 à 10 personnes



110 €



1 jour



Formation entièrement en
présentiel

Objectifs de la formation :

Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission de sauveteur secouriste du travail.

Public concerné :

Titulaire du certificat SST ayant maintenu ses compétences à jour

Prérequis :

Etre titulaire du certificat SST

Date limite de dépôt des dossiers : de 14 jours à 1 jour
(nous consulter)

Financement :

CPF ou plan de formation de l'entreprise si salarié

Date:

20 Mai 2022

Contenu :

D'une façon générale, le recyclage comprend :

- ▶ une évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST,
- ▶ une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence,
- ▶ une partie consacrée à l'actualisation de la formation : les risques de l'entreprise ou de l'établissement, les modifications du programme

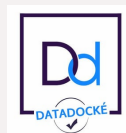
Ce recyclage se base donc sur le programme de formation conforme aux règles édictées par l'INRS.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.



Certification SST délivrée par l'INRS valable 24 mois

ANPEP APT 301 avenue Philippe de Girard 84400
CAPLUBERON APT 472 traverse de Roumaille
84400
ANPEP CAVAILLON 2 avenue Pierre Mendès
France + 100 rue du Comtal 84300
ANTENNE ISLE SUR LA SORGUE
400 chemin du Pont de la sable 84800



06.07.3128.73



entreprisesapt-anpep@orange.fr



www.anpep.fr



Formation accessible aux personnes
en situation de handicap



4 à 10 personnes



110 €



1 jour



Formation entièrement en
présentiel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Ressources documentaires

- ▶ Guide des données techniques et conduite à tenir INRS
- ▶ Document de référence SST
- ▶ Plan d'intervention + pictogrammes
- ▶ Grille de certification des compétences MAC SST
- ▶ Fiche outil réglementation intervention INRS

Matériel

- ▶ 1 défibrillateur de formation avec accessoires
- ▶ 1 lot de mannequins avec peaux du visage individuelles
- ▶ Matériel d'entretien des mannequins

Outils pédagogiques

- ▶ Vidéos gestes de secours SST
- ▶ Divers diaporamas
- ▶ Fiches de cas
- ▶ Aide-mémoire (édition INRS ED4085) remis aux stagiaires en fin de formation

Méthodes pédagogiques

- ▶ Pédagogie modulaire et progressive avec la théorie intégrée à la pratique
- ▶ Apprentissage des gestes
- ▶ Réflexion sur la prévention

ÉVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Évaluation réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation.

Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

Évaluation à chaud du déroulement de la formation complétée par l'apprenant.

La formation sera sanctionnée par :

- ▶ Une attestation individuelle de formation
- ▶ Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.
- ▶ Un questionnaire de satisfaction en fin de parcours

QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur spécialiste de la prévention et du secours certifié par l'INRS.

CGV consultables sur www.anpep.fr



Certification SST délivrée par l'INRS valable 24 mois

ANPEP APT 301 avenue Philippe de Girard 84400
CAPLUBERON APT 472 traverse de Roumanille
84400
ANPEP CAVAILLON 2 avenue Pierre Mendès France
+ 100 rue du Comtat 84300
ANTENNE ISLE SUR LA SORGUE
400 chemin du Pont de la sable 84800



06.07.3128.73



entreprisesapt-anpep@orange.fr



www.anpep.fr